



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 2 DÉCEMBRE 2024

Le 2 décembre 2024, à 18h30, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 26 novembre 2024, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Nicolas Cour, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, Mme Lorraine Gay, M. Gilles Fiszenson, Mme Camille Vizioz-Brami, Mme Frédérique Dutreuil et M. Pierre Maurin.

Était excusé : M. Arnaud Ngatcha (pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami).

Est arrivée en cours de séance : Mme Lorraine Gay (arrivée à 18h35).

ORDRE DU JOUR

1. 09.2024.110 Désignation d'un secrétaire de séance.
Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2024.112 Recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. 09.2024.111 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

5. Communication sur le bilan d'activité 2024 des conseils de quartier du 9^e arrondissement de Paris, par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

6. 2024.DLH.199 Réalisation, 11 rue Cadet (9^e), d'un programme de rénovation de 17 logements sociaux par la RIVP - Subvention (143 438 euros).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

7. 2024.DLH.214 Réalisation, 78 rue de Maubeuge (9^e), d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (101 250 euros).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

8. 2024.DLH.312 Réalisation, 21 rue de Provence / 18 rue Chauchat (9^e), d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (111 091 euros).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

9. 2024.DLH.391 Réalisation, 149 rue du Faubourg Poissonnière (9^e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (13 PLA I - 9 PLUS) par la RIVP - Subvention (7 015 120 euros).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

10. V.09.2024.052 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Mme Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, rattaché au projet de délibération 2024.DLH.391, relatif à la création d'un équipement sportif au 149 rue du Faubourg Poissonnière.

11. Q.09.2024.044 Question orale déposée par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en commun, relative à l'éclairage des commerces la nuit.

12. 2024.DASCO.103 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

13. 2024.DASCO.109 Caisse des écoles (9^e) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

14. 2024.DASCO.126 Caisse des écoles (9^e) - Subvention 2025 (3 253 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

15. 2024.DASCO.166 Vacances Arc-en-Ciel - Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-Ciel.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

16. 2024.DVD.107 Rénovation du parc de stationnement Montholon (9^e), modernisation des parcs de stationnement Milton (9^e) et Carpeaux (18^e) et exploitation de l'ensemble - Convention de DSP avec la SAEMES.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

17. V.09.2024.054 Vœu au conseil d'arrondissement du 9^e, présenté par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relatif à la mise en œuvre de la zone Paris Respire de la rue Marguerite de Rochechouart, entre Lamartine et Maubeuge.

18. V.09.2024.055 Vœu au conseil d'arrondissement du 9^e, présenté par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relatif à une Zone à Trafic Limité (ZTL) de la rue Marguerite de Rochechouart, entre Lamartine et Maubeuge.

19. V092024.*** Vœu déposé par Mme Camille Vizioz-Brami, élue du groupe Paris en commun, relatif à la lutte contre les inégalités salariales et à la bonne application du principe d'égaconditionnalité. **RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.**

20. Q.09.2024.045 Question orale déposée par Mme Camille Vizioz-Brami et M. Arnaud Ngatcha, pour le groupe Paris en commun, relative à l'occupation d'un local de La Poste, située rue Rodier.

21. V.09.2024.057 Vœu au conseil d'arrondissement du 9^e, présenté par Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, relatif au retrait du permis de construire de la réhabilitation d'un ensemble de bâtiments situé au 6 et 6B rue Laferrière.

22. 2024.DJS.132 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

23. 2024.DJS.133 Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

Mme la Maire ouvre à 18h30 la séance du conseil. Elle remercie le public pour sa présence.

DÉLIBÉRATION 09.2024.110 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

M. Gilles Fiszenson est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024.

DÉLIBÉRATION 09.2024.112 - RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire informe qu'elle a été obligée de proposer de recourir à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire adressé aux élus le 27 novembre 2024, en vertu de l'article 6 du règlement intérieur, pour que le Conseil puisse délibérer sur quatre projets adressés par le service du secrétariat général du Conseil de Paris et parvenus hors délai, ce qu'elle déplore puisque cela ne permet pas aux élus d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions. Mme la Maire met la délibération aux voix.

Le Conseil du 9^e arrondissement approuve à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

DÉLIBÉRATION 09.2024.111 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 4 NOVEMBRE 2024.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire informe n'avoir reçu aucune remarque de l'opposition et met la délibération aux voix.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ ET LA PROPRIÉTÉ.

Mme la Maire annonce que la Mairie du 9^e arrondissement accueillera cette même semaine, comme chaque année, tous les élèves de CM1 du 9^e arrondissement pour des ateliers de théâtre de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement scolaire, mission essentielle qui la touche particulièrement.

Mme la Maire informe que, pour la première fois à Paris, il s'agira d'expérimenter dans une école de l'arrondissement une boîte « Papillons » pour prévenir et lutter contre les violences faites aux enfants. Mme la Maire a rencontré l'association Papillons quelques mois auparavant et la Mairie a obtenu toutes les autorisations pour mettre cette boîte en place, qui permettra aux enfants qui ne peuvent pas s'exprimer par la parole de le faire par écrit. Cette association exerce depuis quatre ans. Il existe 350 boîtes déployées dans des écoles à travers la France, certaines ayant donné lieu à des arrestations. Mme la Maire évoque une jeune fille qui a dénoncé son grand-père pour inceste, aujourd'hui sous les barreaux, et qui peut désormais se reconstruire. Cette expérimentation sera mise en place dans les jours suivants pour la première fois à Paris.

Mme la Maire aborde un sujet évoqué lors du précédent conseil d'arrondissement, en indiquant que la Mairie du 9^e arrondissement a commandé des sifflets d'alarme qui seront livrés dans les jours suivants, puis disponibles en libre-service à la mairie et dans différents équipements municipaux de l'arrondissement.

Mme la Maire annonce qu'après des échanges avec les villes de Toulouse et de Dijon, il est prévu la distribution de kits d'économiseurs d'eau pour les particuliers dans les semaines à venir, dans le cadre d'une politique de sobriété. Il s'agit d'une première à Paris et d'une mission de service public qu'Eau de Paris aurait pu prendre à sa charge.

Mme la Maire informe que le mois du don de jouets, de livres, d'aliments et de produits de beauté, a été lancé quelques jours auparavant, pour distribuer ces produits à ceux qui en ont besoin. Même si la Mairie reçoit des dons toute l'année, à l'approche des fêtes de fin d'année, l'exécutif du 9^e arrondissement a voulu mettre l'accent sur cette collecte avec Ecosystem, Emmaüs, les Restos du Cœur et les CHU. Mme la Maire encourage le public présent et les élus à participer.

Mme la Maire se félicite qu'un partenariat a été conclu le 29 novembre avec Bibliothèques sans frontières, présidée par M. Patrick Weil, une magnifique association à vocation culturelle et éducative avec laquelle l'exécutif du 9^e travaille depuis plusieurs années. Cela permettra de mieux travailler et de donner le goût de la lecture aux personnes qui n'ont pas accès aux livres, en allant vers les populations, y compris en guerre, et les enfants dépourvus d'éducation et de culture.

Mme la Maire annonce qu'une cérémonie se tiendra le jeudi 5 décembre en hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, et qu'elle sera suivie d'une conférence 9^e Histoire. Une soirée sera organisée le 6 décembre au gymnase Gauguin au profit du Lions Club. Un concert de « Pierre et le loup » du Paris Mozart Orchestra se tiendra le 7 décembre. Mme la Maire ajoute que les conseils de quartier ont décidé de fêter Noël dans les quartiers du 9^e arrondissement le 14 décembre. Elle annonce que les vœux de la Mairie du 9^e arrondissement auront lieu le 8 janvier 2025.

Mme la Maire passe la parole à son adjointe en charge de la sécurité et de la propreté pour présenter le rapport.

Mme Adeline Guillemain aborde les enjeux liés à la sécurité du quotidien dans le 9^e arrondissement, en rappelant que ce rendez-vous mensuel est l'occasion de faire le point sur les actions engagées, de partager les préoccupations des habitants et de construire ensemble des solutions adaptées à leurs besoins.

Mme Adeline Guillemain annonce le lancement, cette même semaine, d'un cycle d'échanges citoyens, organisé en collaboration avec les conseillers de quartier, la division de police municipale et l'Observatoire parisien de la tranquillité publique. L'objectif de cet atelier est de raffermir le lien entre la population et la police municipale. Cet été, pendant les Jeux olympiques et paralympiques, la présence accrue des policiers municipaux sur le terrain, notamment aux abords des sites olympiques, a permis d'intensifier les interactions avec les habitants. Ce contact direct a été salué et il constitue une avancée que l'exécutif du 9^e arrondissement souhaite non seulement préserver mais aussi amplifier. Les Parisiens disent vouloir voir plus de bleu dans les rues de l'arrondissement. L'exécutif a entendu cet appel et s'engage à faire en sorte que sa division de police municipale soit visiblement présente et accessible pour tous les habitants du 9^e arrondissement.

Mme Adeline Guillemain annonce que la semaine suivante, Mme la Maire organisera, comme chaque année depuis la crise sanitaire, une réunion de bilan de la saison des terrasses estivales. Ce rendez-vous réunira le commissariat central, la division de police municipale, la Direction de l'urbanisme, la Direction de la propreté ainsi que les principaux collectifs d'habitants mobilisés contre le bruit et les nuisances. Cette saison 2024, qui s'est achevée le 31 octobre, a été marquée par des succès mais aussi par certaines difficultés. Cette réunion sera l'occasion d'analyser ce qui a fonctionné, d'identifier les axes d'amélioration et de tracer des perspectives pour l'avenir. Les échanges seront guidés par une priorité qui est de préserver la qualité de vie des riverains tout en soutenant l'activité économique locale.

Mme Adeline Guillemain aborde ensuite la situation préoccupante du club privé Soho House, situé 45 rue La Bruyère. Les nuisances sonores liées aux regroupements de clients quittant l'établissement à sa fermeture vers 2h du matin persistent. En novembre, l'exécutif du 9^e a reçu en mairie la directrice générale de l'établissement afin de lui rappeler ses exigences. Les clients doivent attendre leur taxi à l'intérieur de l'établissement pour éviter les attroupements sur la voie publique et la sécurité doit être renforcée. L'établissement a engagé cinq vigiles pour les soirs du weekend, avec pour mission de dissuader les rassemblements dans la rue. Par ailleurs, Mme la Maire a adressé une nouvelle lettre à M. Laurent Nunez, préfet de Police de Paris, pour lui demander un arrêté interdisant les regroupements nocturnes dans cette rue, une mesure similaire qui a porté ses fruits rue de la Tour des Dames. L'exécutif du 9^e souhaite obtenir un résultat équivalent à cet endroit.

Lundi 18 novembre, Mme la Maire a également reçu les nombreux habitants de la rue de Montyon, qui sont inquiets des nuisances causées par une dark kitchen et une épicerie qui sembleraient vendre de l'alcool en soirée, en contravention avec la réglementation préfectorale. Ces doléances ont été transmises à la Direction de l'urbanisme pour ce qui concerne la dark kitchen et au commissariat central pour l'épicerie. L'exécutif du 9^e a demandé de renforcer les contrôles pour remédier à cette situation et pour que la tranquillité publique soit respectée dans les rues de l'arrondissement, ce qui est pour lui une priorité absolue.

L'exécutif du 9^e a aussi été confronté à des situations délicates de personnes à la rue, comme rue Geoffroy Marie, où des riverains lui ont signalé des nuisances générées par une personne sans abri. Les agents de la police municipale sont allés, avec plusieurs acteurs sociaux comme le Samu social de Paris, l'UASA et la Mission d'urgence sociale, à la rencontre des habitants concernés. Malheureusement, lorsque la personne concernée refuse un hébergement, les moyens d'action sont assez limités. Cette problématique, similaire à celle de la rue de Douai, reflète le défi majeur de la manière de conjuguer la préservation de la tranquillité publique et le respect des droits fondamentaux des personnes vulnérables. La Mairie continue de travailler avec le comité des acteurs de la veille sociale pour chercher des solutions. Le but est de tisser peu à peu des liens de confiance avec ces personnes pour les amener à accepter une place d'hébergement, premier pas vers une réinsertion quand celle-ci est possible.

Mme Adeline Guillemain informe qu'au cours du point sécurité organisé le matin même, a été abordée la question des cérémonies de la réouverture de Notre-Dame de Paris.

La cathédrale rouvrira ses portes le samedi 7 décembre, après cinq années de travaux. Pour garantir la sécurité des lieux, un dispositif de grande ampleur, inspiré de celui des Jeux olympiques, va être mis en place. Mme Adeline Guillemain assure qu'il n'y aura pas de baisse d'effectifs dans le 9^e arrondissement et que la présence des polices nationale et municipale sera maintenue. Elle informe que Mme Isabelle Pacini-Daoud a indiqué que la DPMP allait instaurer des référents par quartier, qui auront pour mission de répondre aux sollicitations des habitants et de participer aux conseils de quartier pour renforcer le lien entre les services de sécurité et les citoyens.

Mme la Maire ajoute, puisqu'il s'agit d'un quartier à très forte affluence, surtout en cette période de l'année, qu'il est important de faire le point sur le quartier des grands magasins. Elle prévoit des impacts de circulation par la réouverture de Notre-Dame de Paris et de l'Île de la Cité, puisqu'un périmètre de sécurité est mis en place autour du boulevard Saint-Germain, ce qui impactera tout Paris. Elle assure toutefois que les effectifs de police, DPMP et Sentinelle, seront présents pour que le premier weekend de Noël, qui est important pour le comité Haussmann et l'ensemble des acteurs, puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Mme la Maire repasse la parole à son adjointe pour présenter le rapport sur la propreté.

Mme Adeline Guillemain informe que la Mairie du 9^e arrondissement mène des initiatives sur tout ce qui peut contribuer à développer et encourager les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets : les points d'apport volontaire, les composteurs collectifs ou en pied d'immeuble, le Trimobile, Trilib'. La Mairie est pleinement engagée aux côtés des habitants dans la valorisation des déchets. Une collecte séparée des déchets alimentaires permet d'éviter d'incinérer des déchets composés à plus de 70 % d'eau. Le maillage pour l'installation de points d'apport volontaire des déchets alimentaires se poursuit dans l'arrondissement. Ces points, essentiels pour réduire le gaspillage alimentaire, seront principalement situés près des marchés alimentaires. La Mairie du 9^e déploie également des Trilib' sur l'espace public pour les habitants des immeubles insuffisamment ou non dotés en bacs de collecte sélective, faute de place dans leur partie commune. Ces conteneurs de tri de proximité, qui sont accessibles 24h sur 24, collectent plus et mieux, notamment le verre, les emballages plastiques, le métal, les papiers, les cartons, les canettes. Ils accueilleront en 2024 un bac supplémentaire de collecte des déchets alimentaires des particuliers. Prochainement 4 Trilib' seront implantés 20 rue d'Athènes, 4 rue Jules Lefebvre, 12 rue Jean-Baptiste Pigalle et 26 rue des Mathurins. Deux points d'apport volontaire de déchets alimentaires seront également déployés 12 bis rue de la Victoire et 13 rue Montholon. Un autre point sera déployé au printemps rue Sainte-Cécile, une fois le marché installé.

Mme Adeline Guillemain indique que la dernière opération Grandes lessives a été menée dans l'arrondissement le mardi 12 novembre, dans les rues Milton, Choron, Manuel, Hippolyte Lebas, de l'Agent Bailly, et dans les cités Fénelon et Charles Godon.

Mme Adeline Guillemain note l'ouverture d'un nouveau site de compostage square Biscarre, le cinquième de l'arrondissement, en partenariat avec l'association L'Accueillette du 9^e. Il s'ajoute aux quatre sites existants (jardin de la cour de la bibliothèque Louise Walser-Gaillard, cité Fénelon, jardin partagé du centre Valère et centre de la Tour des Dames).

Ces composteurs sont gérés par la Mairie du 9^e en partenariat avec l'association L'Accueillette du 9^e. Il s'agit d'artisans composteurs. Elles comptent 50 bénévoles engagés au quotidien dans le 9^e arrondissement pour recevoir et composter les biodéchets.

Mme la Maire la remercie et constate l'absence de demande d'intervention.

COMMUNICATION SUR LE BILAN D'ACTIVITÉ 2024 DES CONSEILS DE QUARTIER DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, PAR M. JEAN-PIERRE PLAGNARD, ADJOINT À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire précise qu'à la suite du renouvellement de 2023, il s'agit du bilan du premier exercice des bureaux actuels. Elle remercie chaleureusement la nouvelle coordinatrice de quartier, Mme Françoise Tomasini, qui a pris la relève depuis la rentrée, avec talent et professionnalisme, de Mme Delphine Caron.

Mme la Maire remercie également les six élus référents : Mme Maud Lelièvre, M. Alexis Govciyan, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Adeline Guillemain, Mme Lorraine Gay et M. Nicolas Cour. Elle passe la parole à son adjoint dont elle souligne l'implication de sa délégation liée à la vie locale et associative, pour présenter ce bilan d'activité.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle qu'il s'agit de la première année de mandat, avec de nouvelles personnes qui voulaient s'engager et qui ont montré de quoi elles étaient capables. Il confie que c'était très bien. Un premier bilan a été réalisé le 20 novembre, chaque conseil de quartier ayant délégué entre deux et quatre personnes pour échanger sur les bonnes pratiques. L'important dans les conseils de quartier est de pouvoir s'appuyer les uns sur les autres et d'avoir une communication forte entre les acteurs. Ils ont réussi à faire une bonne partie de ce qui était souhaité. Les échanges entre les conseillers, les élus et les services ont été amorcés. Des échanges ont largement porté sur la propreté, sur la sécurité et sur la voirie. Les conseillers ont eu l'occasion de faire leur première manifestation. Tous les quartiers ont fait, soit seuls, soit en collaboration, des fêtes de quartier très réussies. Il existe une très bonne collaboration avec les acteurs de la Ville, notamment les associations et les commerces. Dans chaque conseil du quartier figurent des commerçants et les grandes associations.

M. Jean-Pierre Plagnard annonce que le comité des usagers sera bientôt relancé. Il s'agit d'un autre volet de la démocratie locale, auquel les conseillers de quartier sont associés. M. Jean-Pierre Plagnard s'associe à Mme la Maire pour remercier et féliciter Mme Françoise Tomasini, qui a pris la suite avec brio de Mme Delphine Caron, pour son engagement.

Mme la Maire le remercie. Elle confirme que tout le monde a reçu le document, inclus dans le dossier du conseil, qui reflète le dynamisme des conseils de quartier du 9^e, qui vont prendre une nouvelle dimension avec l'arrivée de Mme Françoise Tomasini. Elle constate l'absence de demande d'intervention et rappelle que cette communication n'appelle pas de vote.

DÉLIBÉRATION 09.2024.113 (2024.DLH.199) - RÉALISATION, 11 RUE CADET (9^E), D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 17 LOGEMENTS SOCIAUX PAR LA RIVP - SUBVENTION (143 438 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit d'un immeuble ancien, érigé pendant la Révolution française, qui a besoin depuis de nombreuses années d'une profonde rénovation, et qu'un travail est mené en ce sens avec les équipes de la RIVP, en concertation avec les locataires et les deux établissements commerciaux très connus, la droguerie de M. Duro et le Royal Cadet de M. Pradal, très impliqué, qui a été pendant de nombreuses années président des commerçants de la rue. Cette délibération montre que la rénovation est en cours.

Mme la Maire passe la parole à son adjoint pour en présenter le programme.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que la RIVP est titulaire d'un bail emphytéotique sur l'ensemble immobilier situé 11 rue Cadet, depuis 2003. Le bailleur souhaite réaliser un programme de rénovation de cet immeuble s'inscrivant dans les objectifs nationaux de la rénovation énergétique. Ce projet de délibération a pour objet d'autoriser une subvention de 143 438 euros, en contrepartie de quoi la Ville obtiendra un droit de réservation de 6 logements pour une durée de quarante ans, en sachant que la Mairie du 9^e arrondissement obtiendra un droit d'attribution à hauteur de 50 %. Il s'agit d'un bâtiment très ancien, dont la construction a commencé en 1789. Il est composé d'un bâtiment de style faubourien, élevé sur trois niveaux, inséré entre deux bâtiments de taille plus importante. Il présente un potentiel de surélévation, actuellement à l'étude en parallèle à son projet de rénovation. Il est situé en secteur historique classé, en périmètre de protection des monuments historiques. Il s'agit pour l'instant de 17 logements sociaux pour une surface de 731 m². Il est desservi par une cage d'escalier unique. Une cour est présente à l'arrière, ainsi que deux commerces au rez-de-chaussée. Les murs, qui sont en pans de bois et moellon, puisqu'il s'agit d'un vieux bâtiment, présentent des risques structurels. Divers éléments thermiques sont vétustes. Il s'agit donc d'une rénovation globale. Les travaux réalisés en site inoccupé doivent durer trois ans, de fin 2025 à 2028. La Mairie de Paris s'engage pour cette opération à attribuer une subvention de 43 000 euros. Une prochaine délibération proposera de garantir un éco-prêt de la Caisse des dépôts, en intérêt et en capital, pour 1,7 million d'euros.

M. Jean-Pierre Plagnard estime qu'il s'agit d'un projet ambitieux mais atteignable. Il est prévu de diminuer fortement (41 %) la consommation énergétique de ces bâtiments.

Mme la Maire précise qu'il s'agit quand même d'une très grosse rénovation qui impose un relogement des habitants. Il n'est pas question simplement d'un coup de peinture et d'un changement de fenêtres, mais d'un travail structurel. Ce sujet est suivi par la Mairie du 9^e depuis des années, préoccupée par la sécurité des locataires.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que Mme la Maire a insisté pour que les deux commerçants soient bien indemnisés puisqu'ils perdront leurs locaux.

Mme la Maire explique que le projet initial prévoyait un maintien des commerces mais que M. Duro voulait partir à la retraite et que M. Pradal était indécis. Elle annonce que M. Duro va fermer boutique pour partir à la retraite, ce qui a impliqué une négociation pour son éviction, et que M. Pradal a fait valoir son souhait de partir. Au fil des mois, il a été convenu que l'ensemble du bâtiment serait vide d'occupants pour que ces travaux commencent le plus vite possible, avant la fin 2025, et durent trois ans.

M. Jean-Pierre Plagnard souligne le véritable problème des rénovations énergétiques qui nécessitent de demander aux habitants de quitter les lieux, ce qui explique que de nombreux bâtiments sociaux sont vides à Paris. Le faible nombre de logements attribués s'explique aussi par le fait qu'une grande partie des locaux vacants sont utilisés pour reloger des habitants dont le bâtiment est en rénovation énergétique.

M. Jean-Pierre Plagnard souligne un point très surprenant dans cette délibération, à savoir la surélévation. Il rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment en bois de 1789 de deux étages. Or pour ajouter trois étages, l'ensemble de la structure et des soubassements sera à revoir. M. Jean-Pierre Plagnard se demande donc si la présentation d'une délibération prévoyant un investissement de 1,8 million d'euros pour faire la rénovation énergétique de ce bâtiment a du sens.

À la suite de l'intervention d'une habitante, présente dans la salle, Mme la Maire rappelle que les questions sont à poser dans le cadre des pré-conseils et ajoute que les élus pourront répondre aux questions à l'issue du conseil en face à face.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que plusieurs dossiers de rénovation énergétique sont prévus et que la Mairie du 9^e souhaite mener. Mais il se demande s'il est logique de parler de rénovation énergétique quand il s'agit de revoir la structure entière d'un bâtiment.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle qu'il s'agit d'un investissement de 1,9 million d'euros qui va générer une économie annuelle de 7 500 euros en termes de gains énergétiques.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que dans cette délibération ne figure pas la garantie du prêt, à intégrer.

Mme la Maire le remercie et propose d'ouvrir la discussion.

M. Pierre Maurin demande des informations sur le coût de la consommation énergétique de ce bâtiment et sur le coût de la surélévation.

M. Jean-Pierre Plagnard répond au premier point en précisant que le dossier technique est assez clair sur le sujet. Il s'agit d'une consommation très importante, de l'ordre de 360 kilowatts par m². Il est prévu de passer après travaux à 211 kilowatts par m², alors que la consommation devrait être à 180. Il précise qu'il s'agit d'un chauffage mixte, gaz et électricité.

M. Pierre Maurin demande combien de temps durera l'amortissement du montant de cet investissement.

M. Jean-Pierre Plagnard répond que c'est inamortissable, en rappelant que l'investissement s'élève à 1,9 million d'euros et que le gain est de 7 500 euros par an. Il ajoute que le sujet de la rénovation énergétique n'a pas qu'un objectif financier mais aussi un objectif de résistance à la chaleur, principal élément sur lequel travaillent Mme Maud Lelièvre et M. Alexis Govciyan.

Mme la Maire précise que ces travaux seront importants et que les travaux sont nombreux dans le quartier Cadet-La Fayette-Saulnier, ce qui imposera aux élus d'être extrêmement vigilants sur la tenue du chantier et sur la base vie, pour que cela soit le moins contraignant possible pour le quartier et les habitants. Il est prévu des réunions de concertation et d'information jusqu'au démarrage effectif des travaux pour que cela se passe dans les meilleures conditions possibles.

M. Jean-Pierre Plagnard répond à la seconde question, relative à la surélévation, en indiquant qu'il n'y a absolument rien de prévu. Il est juste noté l'existence d'un potentiel de surélévation. Le bâtiment en question est à côté d'un bâtiment plus haussmannien, à cinq étages. La différence de gabarit entre les deux est claire. M. Jean-Pierre Plagnard s'interroge sur la pertinence de dépenser 1,8 million d'euros pour ensuite recommencer tout à zéro, puisque le toit, qu'il est prévu de refaire, serait démoli par la suite.

Mme Frédérique Dutreuil indique que la surélévation est un projet potentiel. Concernant le coût, elle rappelle que, pour les bailleurs sociaux, dans le cadre de dépenses engagées favorisant les économies d'énergie, 30 % des dépenses font l'objet d'un dégrèvement. Cela vaut également pour les travaux d'accessibilité.

Mme la Maire affirme que la surélévation n'a jamais été évoquée lors des échanges avec la RIVP sur ce sujet.

M. Alexis Govciyan indique qu'il est nécessaire de prendre l'initiative d'empêcher toute tentative de surélévation, au travers d'un texte qui serait discuté au conseil d'arrondissement puis présenté au prochain Conseil de Paris. Il explique que c'est tout le contraire des préconisations de la mission d'information et d'évaluation Paris à 50°C, et que ce n'est pas non plus en cohérence avec le Plan climat, ni avec aucun des textes travaillés. Il préconise de demander à la Ville de Paris de prendre une position claire et précise par rapport à cette question, puisque ce genre de perspective est insupportable.

Mme Frédérique Dutreuil répond qu'elle partage leur point de vue.

Mme la Maire confirme qu'ils déposeront ce texte pour le 18 décembre.

M. Pierre Maurin indique que cela fait partie des souhaits du groupe Demain Paris. Il annonce qu'il pourra voter en faveur de cette délibération en demandant à son groupe d'être très vigilant sur cette question-là. Il se félicite que tout le monde partage cet objectif.

Mme Frédérique Dutreuil demande s'il est devenu écologiste.

Mme la Maire, compte tenu du besoin de rénover le bâtiment et d'enclencher le budget, invite les élus à voter pour cette délibération. En l'absence d'autres demandes d'intervention, elle met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DLH.199.

DÉLIBÉRATION 09.2024.114 (2024.DLH.214) - RÉALISATION, 78 RUE DE MAUBEUGE (9^E), D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX PAR ELOGIE-SIEMP - SUBVENTION (101 250 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que le bâtiment du 118 rue de Maubeuge est assez classique et rappelle qu'il s'agit cette fois d'Elogie-Siemp, troisième bailleur en termes de taille. Il est question d'une rénovation et d'une subvention de 101 000 euros. En contrepartie, 4 logements seront attribués pendant quarante ans à la Ville, dont 50 % à la Mairie du 9^e arrondissement. Il s'agit d'un bâtiment de 5 niveaux, purement haussmannien, datant de 1890. Il comprend 12 logements sociaux d'une surface utile de 470 m². La délibération ne mentionne pas les deux commerces au rez-de-chaussée. Les constats préliminaires d'études menées sur le bâti auprès des habitants font état d'un fort inconfort thermique en été et d'un inconfort acoustique lié à une insuffisance d'isolation acoustique sur voie publique. Le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont produits respectivement par des convecteurs et ballons électriques en état d'usage mais devant être remplacés. Les travaux réalisés en site partiellement occupé doivent durer deux ans, entre 2027 et 2028. Il est prévu une subvention de 101 000 euros, puis deux éco-prêts : un éco-prêt de 150 000 euros et un prêt à l'amélioration (PAM) de 513 000 euros.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'il s'agit d'un projet ambitieux, prévoyant de passer de 387 à 180 kilowatts par m² et par an à 180, avec un gain énergétique de 53 %, en gardant les installations de chauffage électrique individuelles. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 849 000 euros et le gain à 2 200 euros par an. L'exécutif du 9^e arrondissement regrette que la garantie ne soit pas intégrée à la délibération. Cela signifie qu'une nouvelle délibération sera nécessaire pour une garantie permettant de démarrer les travaux.

Mme la Maire constate l'absence de demandes d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DLH.214.

DÉLIBÉRATION 09.2024.115 (2024.DLH.312) - RÉALISATION, 21 RUE DE PROVENCE / 18 RUE CHAUCHAT (9^E), D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX PAR ELOGIE-SIEMP - SUBVENTION (111 091 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'Elogie-Siemp demande une subvention de 111 000 euros et attribuera 4 logements à la Ville pour quarante ans, dont 50 % à la Mairie du 9^e arrondissement.

Il s'agit d'un bâtiment R+4 plus ancien, commencé en 1801. Il comporte 10 logements sociaux d'une surface utile de 592 m², une loge de gardien et 3 locaux d'activité au rez-de-chaussée. M. Jean-Pierre Plagnard note un vieillissement des façades non mitoyennes, non isolées. Les menuiseries sont sources de déperdition thermique et représentent des pathologies liées à l'humidité. La toiture nécessite un renforcement de son isolation. Le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont produits par des convecteurs et ballons électriques, qui seront remplacés. Les travaux doivent durer deux ans, en 2027 et 2028. En plus de la subvention de 111 000 euros, il est prévu un éco-prêt de 125 000 euros et un PAM de 540 000 euros.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'il s'agit d'objectifs ambitieux mais atteignables. Le coût prévisionnel est de 861 000 euros et l'économie d'énergie de 6 000 euros par an. Aucune garantie n'est intégrée à la délibération, ce qui est fort dommage.

Mme la Maire constate l'absence de demandes d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DLH.312.

DÉLIBÉRATION 09.2024.116 (2024.DLH.391) - RÉALISATION, 149 RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE (9^E), D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 22 LOGEMENTS SOCIAUX (13 PLAI - 9 PLUS) PAR LA RIVP - SUBVENTION (7 015 120 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

VOËU V.09.2024.052 - VOEU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR MME DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RATTACHÉ AU PROJET DE DÉLIBÉRATION 2024.DLH.391, RELATIF À LA CRÉATION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF AU 149 RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE.

Mme la Maire indique au préalable qu'il s'agit d'un programme important d'acquisition de logements sociaux, sur lequel la Mairie du 9^e arrondissement travaille depuis plusieurs années. Elle informe qu'un vœu a été déposé par la majorité du 9^e arrondissement pour que ce projet soit bien engagé, conformément aux discussions avec le Premier adjoint à la Ville de Paris de l'époque, M. Emmanuel Grégoire, qui avait pris un certain nombre d'engagements qui ne figurent pas dans la délibération.

M. Jean-Pierre Plagnard affirme qu'il partage totalement l'avis de Mme la Maire. Il s'agit d'un énorme programme de 20 millions d'euros, contre un maximum de 2 millions d'euros auparavant, et d'un document de la même taille. La Mairie du 9^e arrondissement attendait ainsi quelque chose de beaucoup plus consistant.

Il s'agit d'un programme d'acquisition-amélioration par la RIVP de logements au 149 rue du Faubourg Poissonnière, siège de GRDF. Il est proposé une subvention conséquente de 7 015 120 euros. En contrepartie, la Ville aura 11 logements pour une durée de quatre-vingt-cinq ans, dont 50 % reviendront à la Mairie du 9^e arrondissement. L'ensemble se compose d'un bâtiment rez-de-chaussée et deux étages sur rue, d'un bâtiment rez-de-chaussée et trois étages sur cour, le tout connecté par une halle rez-de-chaussée et un étage.

Les bâtiments sur rue et sur cour feront l'objet d'une restructuration lourde et d'une surélévation respectivement de trois et deux niveaux. La halle centrale sera démolie au profit d'une cour végétalisée. Le programme comportera la transformation de bureaux en logements. Il est prévu treize logements PLAI pour une surface totale de 707 m² (un T1, sept T2, cinq T3), et neuf PLUS (cinq T2 et quatre T3). Les travaux doivent durer deux ans, entre fin 2025 et fin 2027.

M. Jean-Pierre Plagnard en arrive aux commentaires. La délibération est curieuse. Le dossier, bien que travaillé par Mme la Maire depuis au moins cinq ans, est laconique sur le détail des travaux à réaliser. Par exemple, la restructuration lourde et la surévaluation de trois niveaux en retrait du bâtiment sur rue, ainsi que la restructuration lourde et la surévaluation de deux niveaux ne sont pas décrites. L'exécutif du 9^e arrondissement regrette l'absence de logements PLS, cette situation inquiétante durant depuis trois ans dans l'arrondissement. En outre, les 22 logements, qui ne comptent pas plus de trois pièces, sont peu propices à l'accueil de familles ayant trois enfants, alors qu'il s'agit aujourd'hui d'une vraie demande. M. Jean-Pierre Plagnard se demande si, après la ville du quart d'heure, Paris n'est pas devenue la ville du studio, puisqu'il ne s'agit plus que de tout petits logements. Le coût global s'élève à 20 millions d'euros, et le gain énergétique à 12 200 euros. Il n'existe aucune garantie de prêt.

Mme la Maire le remercie pour ses commentaires relatifs à cette délibération qu'ils attendaient beaucoup plus ambitieuse. Elle passe la parole à son adjoint en charge des sports pour présenter le vœu de l'exécutif.

M. Nicolas Cour confirme qu'il manque un élément important dans cette délibération. Ce programme fait l'objet d'un permis de construire de la société SFL. Cette réhabilitation dispose d'une coque de 607 m² sur deux niveaux, en rez-de-chaussée de cette adresse. Le permis a reçu un avis favorable de la Ville en mars 2024 et a fait l'objet d'une décision d'urbanisme en octobre 2024. L'espace en question représente une opportunité très forte et rare pour accueillir un équipement public au cœur du 9^e arrondissement, notamment sportif, accessible à tous et renforçant l'attractivité de ce quartier, ce qui correspond aussi aux demandes très fortes des habitants. De nombreux échanges ont eu lieu à ce sujet entre la Mairie du 9^e, la SFL, la RIVP, la DJS, la DU et M. Emmanuel Grégoire qui était venu visiter le chantier et le lieu. Un accord de principe avait été conclu, prévoyant d'aménager cet espace pour accueillir un équipement sportif public. M. Nicolas Cour constate que cette délibération n'aborde pas ce sujet et s'interroge fortement. Cela justifie le dépôt de ce vœu très important pour l'exécutif du 9^e et pour les habitants de l'arrondissement.

Mme la Maire et l'exécutif municipal émettent le vœu que la Ville de Paris, la RIVP et la Mairie du 9^e arrondissement travaillent conjointement à un projet permettant la création d'un équipement public sportif ouvert sur le quartier au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 149 rue du Faubourg Poissonnière. La Mairie du 9^e se tient pleinement ouverte à la discussion et à la co-construction de ce projet. Les élus seront force de propositions pour faire émerger une solution adaptée aux attentes des habitants et aux ambitions de la collectivité.

Mme la Maire le remercie et précise que le permis de construire, validé et délivré par la Direction de l'urbanisme, mentionne cet équipement municipal.

Elle évoque la possibilité d'un manque de coordination ou de dialogue entre services. Elle propose d'ouvrir la discussion.

Mme Frédérique Dutreuil annonce qu'elle votera favorablement le vœu, bienvenu pour les habitants du quartier et longuement évoqué par Mme la Maire, même si elle n'était pas favorable à ce projet, comme elle s'en était exprimée au travers d'une tentative de dépôt de sursis à statuer lors du conseil d'arrondissement du 22 mai 2023, puisque la surélévation et la construction de bâtiments lui posaient un problème.

Mme la Maire rappelle que Mme Frédérique Dutreuil avait dû retirer son vœu et que cela ne relevait pas de son fait, ce que cette dernière confirme en précisant que cela avait déplu à M. Emmanuel Grégoire.

M. Pierre Maurin annonce qu'il votera le vœu en faveur d'un équipement sportif, puisque son groupe est favorable à tous les investissements bons pour la jeunesse et l'avenir. En revanche, il ne votera pas favorablement la délibération, puisque son groupe souhaite que les programmes sociaux soient équilibrés, en incluant des logements PLS et intermédiaires, et que les gens qui travaillent pour Paris soient logés, ce que la majorité municipale de Paris ne fait pas.

Mme la Maire constate que toutes les sensibilités ont pu s'exprimer. Elle met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 voix contre (M. Pierre Maurin) sur le projet de délibération 2024.DLH.391.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Nicolas Cour, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant le projet de délibération 2024.DLH.391 relatif à la réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux par la RIVP au 149 rue du Faubourg Poissonnière ;

Considérant la demande de permis de construire n° PC 075 109 23 V0034 déposée le 3 août 2023 par la Société Foncière Lyonnaise (SFL) auprès de la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris ;

Considérant que cette demande concerne la réhabilitation d'un ensemble immobilier aux 4-8 rue Condorcet, 1-19 rue Pétreille et 149 rue du Faubourg Poissonnière, incluant une coque de 607 m² répartie sur deux niveaux au rez-de-chaussée au 149 rue du Faubourg Poissonnière ;

Considérant que cette demande de permis de construire a reçu un avis favorable de la part de la Mairie du 9^e arrondissement en date du 13 mars 2024 et a fait l'objet d'une décision d'urbanisme le 15 octobre dernier ;

Considérant que cette coque représente une opportunité rare pour accueillir un équipement public au cœur du 9^e arrondissement ;

Considérant que la création d'un équipement sportif accessible à toutes et tous renforcerait l'attractivité et la vitalité de ce quartier, tout en répondant à des besoins exprimés par les habitants ;

Considérant que ce projet a fait l'objet de nombreux échanges entre la Mairie du 9^e arrondissement, la Société Foncière Lyonnaise, la RIVP et les directions de la jeunesse et des sports (DJS) et de l'urbanisme (DU) de la Ville de Paris ;

Considérant que, malheureusement, le projet de délibération 2024.DLH.391 n'aborde pas la question de l'équipement sportif censé être accueilli à cette adresse ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu :

que la Ville de Paris, la RIVP et la Mairie du 9^e arrondissement travaillent conjointement à un projet permettant la création d'un équipement public sportif ouvert sur le quartier, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 149 rue du Faubourg Poissonnière ;

La Mairie du 9^e arrondissement se tient pleinement ouverte à la discussion et à la co-construction de ce projet. Elle sera force de proposition pour faire émerger une solution adaptée aux attentes des habitants et aux ambitions de notre collectivité.

QUESTION Q.09.2024.044 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À L'ÉCLAIRAGE DES COMMERCES LA NUIT.

Mme Camille Vizioz-Brami constate que certains commerces sont encore éclairés la nuit dans le 9^e arrondissement, alors que cela est interdit depuis le vote du plan de sobriété au Conseil de Paris le 1^{er} novembre 2022, pour lutter contre la pollution lumineuse et par souci de sobriété et d'économie énergétiques. Elle demande si des mesures sont envisagées ou envisageables pour alerter et convaincre les derniers récalcitrants d'éteindre leur commerce la nuit.

Mme la Maire passe la parole à la conseillère de Paris pour lui répondre.

Mme Maud Lelièvre remercie Mme Camille Vizioz-Brami pour cette question sur la sobriété énergétique et la lutte contre la pollution lumineuse. L'éclairage artificiel nocturne contribue au gaspillage énergétique, amplifie le réchauffement climatique et est aussi un facteur de déclin important de la biodiversité, même lorsque les intensités sont faibles ou non directes, le cycle jour-nuit étant un élément structurant pour les êtres vivants.

Au-delà de Paris, c'est un cadre national qui s'impose aux villes, avec l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, protection, réduction et limitation des nuisances lumineuses par l'extinction des éclairages, ainsi que le décret du 5 octobre 2022 interdisant les publicités lumineuses. Ce cadre s'applique à l'ensemble du territoire national mais aussi à la Ville de Paris qui a décidé de le mettre en œuvre dans le cadre de son plan énergétique. Mme Maud Lelièvre précise que ses collègues et elle-même avaient saisi en amont la Ville de Paris dès avril 2021, en demandant l'application des mesures de 2018, soulignant que cette question de pollution est bien antérieure à 2022. À Paris, il appartient à la police municipale de déployer ses agents pour faire des tournées nocturnes dans les quartiers, vérifier la conformité des éclairages, créer des voies possibles de recours, notamment pour les citoyens qui souhaiteraient faire un signalement, via un numéro de contact. Les élus, préoccupés par la question de sobriété, suivent avec attention ce que fait ou ce que ne fait pas la Ville de Paris. Il existe une obligation de renforcement qui relève de la Ville de Paris et non des mairies d'arrondissement. Mme Maud Lelièvre estime qu'à terme ce serait une bonne idée puisque les élus d'arrondissement font un travail de proximité et que les habitants et les services pourraient mieux voir et contrôler tous ces points lumineux.

Mme Maud Lelièvre ajoute qu'en dehors du vœu déposé au Conseil de Paris, les élus avaient entamé un certain nombre d'actions. Il s'agissait d'abord, lors de la crise énergétique, de la sensibilisation des commerçants au travers d'un travail conjoint avec Mme Lorraine Gay auprès des acteurs évoluant dans de grands espaces de coworking, qui éclairent l'ensemble des bâtiments en marchant simplement dans les couloirs. Il s'agissait de montrer à ces acteurs l'intérêt d'éteindre ou de mettre en place d'autres types de luminaires, pour des raisons économiques et écologiques. Mme Maud Lelièvre ajoute que, sur les questions de biodiversité, dans le cadre d'un travail avec son collègue, M. Sébastien Dulermo, l'objectif est d'agir de façon concrète sur les espaces verts en les équipant de LED pour préserver la biodiversité nocturne, puisque l'éclairage direct d'un lampadaire tue environ 200 insectes nocturnes, ce qui est assez problématique. Cela joue également sur la croissance des arbres et des plantes. La transition se fait au travers de la suppression des luminaires qui éclairent directement le ciel, d'ici 2026 et de l'interdiction d'orienter les flux lumineux directement sur les plantes. Toute la biodiversité, mais aussi les humains, s'en porteront mieux si Paris est moins éclairée.

Mme la Maire la remercie pour cette réponse très complète.

Mme Camille Vizioz-Brami les remercie.

M. Jean-Pierre Plagnard apporte un complément. L'exécutif du 9^e arrondissement sensibilise les commerçants sur le sujet, notamment via les conseils de quartier, en leur rappelant qu'à chaque fois qu'un problème de pollution lumineuse se pose, il faut le déclarer sur l'application « Dans ma rue ». M. Jean-Pierre Plagnard se félicite que, sur cette application, 97 signalements aient été faits au titre des activités commerciales et professionnelles, pour les nuisances lumineuses, ce qui montre que ce sujet est bien pris en compte par les gens et qu'un travail est possible. Ces 97 déclarations concernent 45 entreprises ou commerces, en sachant que 51 % des déclarations en concernent 7. La première entreprise totalise 18 déclarations, en sachant que le nombre a ensuite chuté, ce qui montre l'action de la Mairie visant à convaincre l'entreprise en question de résoudre le problème.

M. Jean-Pierre Plagnard indique qu'ils sont sur la bonne voie, en soulignant l'importance de la conscience mais aussi de l'action.

Mme la Maire le remercie pour ce complément d'information.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Depuis le 1^{er} novembre 2022, bureaux et commerces parisiens doivent éteindre leurs lumières en fin de journée. L'extinction des supports publicitaires lumineux ou numériques a été votée en Conseil de Paris en décembre 2022. Ces mesures répondent aux objectifs de sobriété énergétique, mais aussi de transition écologique et s'inscrivent dans le cadre du plan de sobriété de Paris et contribue à la lutte contre la pollution lumineuse.

Il semblerait que des commerces restent encore éclairés la nuit, Mme la Maire, comment pourriez-vous les convaincre d'éteindre la lumière comme prévu par les textes ?

DÉLIBÉRATION 09.2024.117 (2024.DASCO.103) - CAISSES DES ÉCOLES - MODALITÉS DE CONVENTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT PAR LA VILLE DE PARIS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE POUR LA PÉRIODE 2025-2027.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2024.118 (2024.DASCO.109) - CAISSE DES ÉCOLES (9^E) - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE POUR LA PÉRIODE 2025-2027.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique que les délibérations 103 et 109 sont liées. Il est proposé par la Direction des affaires scolaires de reconduire le dispositif dans les grandes lignes, adopté en 2017, et d'ajouter quelques axes stratégiques pour la période 2025-2027. Il s'agit de poursuivre le renforcement des objectifs en matière de sécurité, de moderniser et d'harmoniser le parcours des usagers, de favoriser dans la durée la reconnaissance du travail et la qualification des personnels, de poursuivre l'automatisation et la sécurisation de la gestion financière, de déployer une politique d'achat coordonnée, d'adapter et de développer l'offre de restauration en direction des collèges publics parisiens et de développer les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation.

M. Sébastien Dulermo fait un focus sur le travail de la Caisse des écoles et sur ces axes concernant le 9^e arrondissement pour l'année 2025. Il s'agit de la certification achat bio, souhaitée par l'exécutif du 9^e.

Il s'agit en outre de la création d'une légumerie pour pouvoir accueillir des fruits et légumes frais, dits terreux, en sortant de la quatrième et de la cinquième gamme, qui sont les denrées prêtes à l'emploi déjà épluchées.

Concernant la communication, l'exécutif souhaite mettre en place un livret de recettes de la Caisse des écoles du 9^e, élaboré à l'aide des recettes des cantinières et des employés. Il s'agit en outre de renouveler les contrats d'entretien pour le matériel de cuisson, le matériel réfrigéré, les laveries et le matériel d'extraction. Il est aussi question de procéder à des travaux pour la légumerie, et de moderniser et remplacer le deuxième ascenseur durant l'été 2025, le premier ayant été modernisé et remplacé durant l'été 2024. Il est prévu un achat de 6 tables de tri supplémentaires pour renouveler les premières tables mises en place en 2015.

Concernant la sécurité, il s'agit du système d'extinction automatique des feux pour les friteuses dans toutes les écoles, qui n'est pas encore installé sur tous les sites. Concernant les ressources humaines, certaines questions ont été abordées dans l'après-midi avec les organisations syndicales. Il s'agit également de l'achat par la Caisse des écoles de tenues écoresponsables pour les employés, en prévoyant un contrat d'entretien avec un ESAT situé à Villebon-sur-Yvette. Chaque agent disposera de 11 tenues sur deux semaines. Il est en outre prévu des formations pour ces agents, un nouveau logiciel de ressources humaines pour le planning et la mise en place de badgeuses dans toutes les écoles.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met les délibérations aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.103.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.109.

DÉLIBÉRATION 09.2024.120 (2024.DASCO.126) - CAISSE DES ÉCOLES (9^E) - SUBVENTION 2025 (3 253 000 EUROS) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo explique que cette subvention de 3 253 000 euros pour 2025 doit servir à mettre en place tout ce qu'il a évoqué plus tôt, entre autres, afin de remplir les assiettes des enfants.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.126.

DÉLIBÉRATION 09.2024.119 (2024.DASCO.166) - VACANCES ARC-EN-CIEL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES CAISSES DES ÉCOLES RELATIVE AUX SÉJOURS VACANCES ARC-EN-CIEL.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique, concernant les séjours en vacances, qu'il s'agit de 64 places pour le 9^e arrondissement, pour le mois de juillet majoritairement, en sachant qu'une confirmation de ce nombre est attendue mi-décembre 2024.

Mme la Maire précise que la concentration sur le mois de juillet répond à la demande des parents.

M. Sébastien Dulermo explique qu'il existe trois types de séjours : des séjours en mer (activités nautiques), des séjours à la montagne (randonnées) et des séjours à la campagne (activités hippiques).

Mme la Maire insiste sur leur volonté de répondre à toutes les demandes. Elle rappelle qu'il y avait 50 places deux ans auparavant et qu'il y en a désormais 64.

M. Sébastien Dulermo confirme que ce nombre représente bien la demande et qu'aucune famille ne reçoit de réponse négative.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DASCO.166.

DÉLIBÉRATION 09.2024.123 (2024.DVD.107) - RÉNOVATION DU PARC DE STATIONNEMENT MONTHOLON (9^E), MODERNISATION DES PARCS DE STATIONNEMENT MILTON (9^E) ET CARPEAUX (18^E) ET EXPLOITATION DE L'ENSEMBLE - CONVENTION DE DSP AVEC LA SAEMES.

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il s'agit de la rénovation de trois parcs de stationnement, dont ceux de Montholon et Milton dans le 9^e arrondissement. Il rappelle la délibération du Conseil de Paris en faveur de la passation d'une délégation de service public pour la rénovation et l'exploitation de ces trois parkings. Parmi les trois candidatures, deux (Indigo et Saemes) ont été jugées recevables par les services et ont été analysées. Il est proposé d'attribuer la convention de délégation de service public à la Saemes pour la rénovation des deux parcs de stationnement en question. Il s'agit de l'installation de prises pour les véhicules électriques et de la modernisation en termes de sécurité, compte tenu du vieillissement des parkings. Ces sujets ont été évoqués à plusieurs reprises avec la Direction de la voirie. Ces rénovations devraient répondre à tous ces enjeux.

Mme la Maire le remercie, constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DVD.107.

VOËU V.09.2024.054 - VOEU AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E, PRÉSENTÉ PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIF À LA MISE EN OEUVRE DE LA ZONE PARIS RESPIRE DE LA RUE MARGUERITE DE ROCHECHOUART, ENTRE LAMARTINE ET MAUBEUGE.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'il s'agit d'un collectif que Mme la Maire a rencontré et qui la remercie pour son engagement et son soutien concernant cette mesure. Elle rappelle qu'un tronçon est fermé à la circulation dans le cadre de Paris Respire depuis septembre 2024, et informe que le collectif déplore cependant la présence d'un seul agent. Elle ajoute qu'il s'agit d'une formalisation des échanges en conseil d'arrondissement, sans parti pris.

Mme la Maire répond que ce sujet, concernant cette ZTL, mise en place le 15 septembre, les intéresse au plus haut point, en précisant qu'une évaluation a été menée sur le terrain. Elle passe la parole à son premier adjoint.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il est question de toutes les zones Paris Respire, à l'exception de celle située à Paris Centre, compte tenu de la modification dans le cadre du dispositif ZTL. Or toutes les zones ne sont pas gérées par les agents de la police municipale mais par des agents de deux sociétés privées. Ces agents ne sont pas en uniforme et n'ont pas de pouvoir particulier. Même si le travail serait plus facile à mettre en œuvre par deux agents, le coût de l'opération serait doublé, ce qui poserait une difficulté. Par ailleurs, ces agents sont au quotidien en prise avec les automobilistes qui veulent n'en faire qu'à leur tête et qui s'énervent.

M. Sébastien Dulermo informe que l'exécutif du 9^e arrondissement a proposé à ce collectif de faire un retour d'expérience global sur cette opération et sur le devenir de ce tronçon de voie au premier trimestre 2025. Il explique toutefois que la présence de deux agents rue des Martyrs est liée à la décision de supprimer le deuxième point filtrant au bas de la rue Milton et au transfert de l'agent en question, car la Ville ne souhaitait pas financer un deuxième agent.

Mme la Maire précise qu'il s'agit d'une prise en charge par la Mairie du 9^e arrondissement et que le coût supplémentaire de cet agent pour la société EZA s'élevait à 32 000 euros.

M. Sébastien Dulermo évoque l'idée d'évaluer le coût de fonctionnement que cela représenterait pour l'ensemble de la Ville de Paris, afin d'éviter d'investir dans d'autres systèmes de contrôle.

M. Pierre Maurin indique que cette évaluation est également souhaitée par son groupe, pour limiter les coûts et envisager des réaffectations. Il annonce qu'il s'abstiendra lors du vote.

Mme Frédérique Dutreuil informe que la question du coût de deux agents a été évoquée lors de la discussion avec les membres du collectif, et explique que c'est aussi pour cette raison que le vœu est déposé avant l'examen du budget prévu en décembre, en sachant que l'horizon du premier trimestre évoqué par Mme la Maire semblait tardif. Elle approuve l'idée d'une analyse globale mais estime que les habitants n'ont pas l'impression de bénéficier des zones Paris Respire.

Mme la Maire évoque les difficultés rencontrées en 2023 rue des Martyrs et rappelle la nécessité d'avoir recouru à la police municipale, en sachant que la présence de trois agents n'avait pas suffi à empêcher la barrière de s'ouvrir tout le temps. Elle précise qu'elle s'était rendue sur place tous les weekends et qu'elle a dû demander à la police municipale d'assurer une présence durant plusieurs weekends, ce qui n'était pas optimal, puisqu'elle n'a pas pu être déployée ailleurs. Elle explique que, si elle approuve la présence de deux agents rue Marguerite de Rochechouart, cela ne réglera pas le problème, en citant l'échec rue des Martyrs, et qu'ils n'obtiendront pas le financement. Elle indique que tous les points Paris Respire sont pris en charge par le budget central, mais que la Mairie du 9^e arrondissement a dû prendre cela en charge pour la rue des Martyrs parce que cela le nécessitait. Elle ajoute qu'après négociation, la mairie centrale a pris en charge la deuxième personne rue des Martyrs.

M. Sébastien Dulermo rappelle qu'un retour d'expérience est prévu au premier trimestre 2025. Il indique qu'ils savaient que le pari était risqué puisque la zone est très courte donc assez difficile à contrôler, y compris parce que le bus n'est pas dévié. L'exécutif du 9^e arrondissement ne souhaitait pas établir le dispositif le week-end, compte tenu du fort trafic de bus le samedi, afin d'éviter de pénaliser l'ensemble des usagers. Il avait demandé d'abord une déviation du bus, par la rue d'Abbeville, et la desserte de tous les arrêts, en sachant que l'arrêt Cadet aurait été assuré rue La Fayette. Mais puisque les transports en commun pouvaient passer dans les zones Paris Respire, il a été décidé de ne pas demander la déviation du bus. Or cette situation peut susciter des interrogations auprès des automobilistes qui suivent le bus, ce qui engendre des discussions interminables et des difficultés de gestion pour l'agent en question.

Mme la Maire indique que le vœu est déjà satisfait et remercie Mme Frédérique Dutreuil d'avoir abordé le sujet qui doit l'être dans un conseil municipal d'arrondissement puisque cela touche à la proximité et au quotidien des habitants. Elle lui propose de le retirer, sans quoi elle appellera à voter contre.

Mme Frédérique Dutreuil répond qu'elle ne retirera pas le vœu, déposé au nom du collectif. Elle considère en outre qu'il n'est pas satisfait puisqu'il est question d'une personne supplémentaire, même si elle comprend parfaitement les arguments de l'exécutif du 9^e arrondissement.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 10 voix contre, 1 voix pour (Mme Frédérique Dutreuil) et 3 abstentions (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et M. Pierre Maurin) le vœu suivant :

Considérant la détérioration des conditions climatiques à Paris, le risque accru de sécheresse et la vulnérabilité aux canicules, qui incitent à donner une priorité conjointe aux volets climatique, écologique, sanitaire et social ;

Considérant le besoin d'apaisement de la rue Marguerite de Rochechouart plébiscité par les riverains et soutenu par la Mairie du 9^e arrondissement ;

Considérant la mise en œuvre d'une zone apaisée Paris Respire tous les dimanches depuis le 15 septembre 2024. ;

Considérant la difficulté de faire respecter la zone Paris Respire par un agent seul face au flux routier ;

Sur proposition de Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu que :

- **le dispositif humain en charge de faire respecter la zone Paris Respire de la rue Marguerite de Rochechouart soit renforcé, avec la présence d'au moins deux agents.**

VOEU V.09.2024.055 - VOEU AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E, PRÉSENTÉ PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIF À UNE ZONE À TRAFIC LIMITÉ (ZTL) DE LA RUE MARGUERITE DE ROCHECHOUART, ENTRE LAMARTINE ET MAUBEUGE.

Mme la Maire avertit que Mme Frédérique Dutreuil va se faire taper sur les doigts par ses alliés politiques, comme l'exécutif du 9^e arrondissement qui n'a pas le droit de dire ZTL, terme réservé à Paris Centre. Elle ajoute que les ZTL sont imposées par la loi, et qu'elle plaide pour des ZTL à l'échelle de quartiers.

Mme Frédérique Dutreuil répond que le terme a été utilisé récemment par le dauphin de Mme Anne Hidalgo, qui a dit que chaque quartier aurait une zone à trafic limité.

Mme Frédérique Dutreuil indique que ce vœu est déposé au nom du collectif qu'elle a rencontré et que Mme la Maire a rencontré à de nombreuses reprises. Le collectif remercie Mme la Maire pour son suivi et son engagement en faveur de ce type de projet. Elle évoque le contexte du quartier, la fréquentation importante et la proximité des écoles, l'impact de la pollution notamment chez les jeunes enfants, les personnes âgées et celles souffrant de certaines maladies. Le collectif avait discuté de ce point avec Mme la Maire, son premier adjoint et M. David Belliard le 13 septembre 2024, pour étudier la faisabilité du projet, en tenant compte de la présence des bus et de la fermeture du site pour travaux. Mme Frédérique Dutreuil explique qu'il est plus facile d'accepter un dispositif déployé sur une courte période qu'un dispositif pérenne, puisqu'il est nécessaire de trouver des possibilités de report sans que cela nuise aux autres.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'il est demandé à Mme la Maire de se rapprocher du service territorial de la voirie. Elle informe que le cabinet de M. David Belliard a déjà demandé au collectif de commencer à voir cela, y compris avec la Mairie du 9^e arrondissement avec qui les discussions se passent bien en général.

Il s'agit ainsi d'étudier la faisabilité de ce type de projet, en termes de territorialité, sans déviation du bus, des vélos et des services d'urgence. Le collectif souhaiterait en outre une meilleure signalisation aux abords des écoles, estimant que le ralentisseur n'est pas suffisant.

Mme la Maire la remercie d'avoir abordé ce sujet que l'exécutif du 9^e arrondissement connaît bien et qu'il a mis à l'étude depuis 2021, et rappelle qu'elle avait publié dans la presse un article sur les ZTL de quartiers. Elle la remercie également d'avoir rappelé les échanges entre la Mairie du 9^e et M. David Belliard qui n'est cependant peut-être pas au courant de tout, y compris des freins actionnés par d'autres acteurs au niveau de la mairie centrale. Elle passe ensuite la parole à son premier adjoint.

M. Sébastien Dulermo répond d'abord à Mme Frédérique Dutreuil sur le renforcement de la signalisation aux abords de l'école, sujet déjà abordé avec le collectif lors de la rénovation de la partie en question et de la création du plateau piétonnier. La signalisation, verticale et horizontale, a bien été renforcée. Le sujet a également été abordé lors du conseil d'école.

Mme Frédérique Dutreuil précise qu'elle a vu le collectif quinze jours auparavant.

M. Sébastien Dulermo avoue qu'il ne voit pas comment renforcer la signalisation, mise à part l'installation d'une herse devant l'école. Il ajoute que tous les messages habituels devant les écoles sont présents, et que le parvis ou l'espace dédié aux parents et aux enfants est plus large devant l'école de la rue Marguerite de Rochechouart que devant certaines autres écoles où les trottoirs sont plutôt étroits et la circulation limitée à la même vitesse. Il souligne la présence d'un feu de signalisation tricolore, la création d'un plateau piétonnier et le renforcement de la signalisation.

M. Sébastien Dulermo indique que l'appellation ZTL pour un tronçon de rue de 150 m est peut-être exagérée.

Mme la Maire rétorque qu'il ne s'agit pas d'un abus de langage.

M. Sébastien Dulermo précise que les ZTL qui ont été évaluées et qui fonctionnent, concernent des centres-villes. Lors des premières discussions sur la ZTL de Paris Centre, Mme la Maire avait demandé par courrier qu'elle soit étendue au sud-est de l'arrondissement, sans limite précise, en sachant que le secteur entre la rue Marguerite de Rochechouart et la rue de Maubeuge aurait pu être intégré. La Mairie du 9^e a reçu un premier refus officiel de la mairie centrale, puis a demandé à la mairie centrale une votation citoyenne sur l'intégration des ZTL à une partie du 9^e arrondissement, voire sur la section de la rue Marguerite de Rochechouart en question. Or cette question n'a pas pu être posée aux habitants, puisque la mairie centrale a refusé.

Mme la Maire cite la décision de la mairie centrale datant de mars 2024 : « Cette proposition ne sera même pas présentée en commission parce que vous n'êtes pas autorisés à utiliser le mot ZTL ».

M. Sébastien Dulermo fait part de la surprise de l'exécutif du 9^e face à ce vœu et face à la différence entre les discours de certains membres de l'exécutif et la réalité.

Mme Frédérique Dutreuil répète que M. David Belliard lui a affirmé que tout se passe toujours très bien avec la Mairie du 9^e arrondissement. Elle propose d'enlever le terme « zone à trafic limité » si celui-ci pose un problème à l'exécutif du 9^e. Elle ajoute qu'il a déjà été demandé au service territorial de voirie de commencer à se pencher sur ce projet. Elle demande si l'exécutif du 9^e établira un contact pour travailler à ce sujet.

M. Sébastien Dulermo répond qu'ils ont déjà établi un contact avec la section territoriale de voirie sur ces questions en sachant que des demandes vont dans ce sens. La Mairie du 9^e a demandé aux services territoriaux de mener une étude de circulation compte tenu de l'existence de plusieurs points noirs dans l'arrondissement. Dans le cadre de ces études de circulation, il est possible de demander l'étude de différentes variantes et de s'interroger sur des perspectives pour étudier la fermeture de tel axe ou l'installation d'une ZTL ou d'une aire piétonne.

Mme la Maire ajoute que l'exécutif du 9^e souhaite que l'adjoint évoqué puisse le soutenir auprès du cabinet de la Maire de Paris puisqu'il a reçu un refus. Elle explique qu'il s'agit de la même situation que la piste cyclable boulevard des Italiens, soutenue par l'adjoint en question, mais dont les travaux ont été annulés. Elle ajoute qu'elle a interpellé la Maire de Paris sur ce sujet et que l'adjoint en question a été obligé de fournir une réponse qui n'était pas satisfaisante. Mme la Maire rappelle leur volonté de procéder à une votation citoyenne.

Mme Frédérique Dutreuil répond à Mme la Maire qu'elle ne lui renvoie pas la balle. Elle indique que le sujet est sur la table, que le cabinet de M. David Belliard a demandé d'étudier ce dossier compliqué et qu'ils ont commencé à travailler. Elle estime que la présence de Mme la Maire, qui est au plus près du terrain sur ce dossier, est importante pour faire avancer les choses. Elle précise que les habitants, qui ont constaté les travaux et la déviation, estiment que ce projet est faisable techniquement, même s'il est plus compliqué de mettre en place un dispositif pérenne qu'un dispositif temporaire. Les habitants sont impatients et inquiets pour l'avenir de leurs enfants. Ils ont sollicité les élus d'arrondissement et les élus de Paris pour travailler ensemble sur un projet. Elle ajoute que ce projet, qui était arrivé en deuxième position dans le cadre d'« embellir mon quartier », n'a pas été retenu, ce qui a suscité de nombreuses frustrations et de l'incompréhension parmi les habitants, puisque cela aurait pu être fait dans ce cadre.

Mme la Maire constate que Mme Frédérique Dutreuil affirme que l'exécutif du 9^e arrondissement aurait écarté un projet qui venait des habitants.

Mme Frédérique Dutreuil rétorque que ce n'est pas du tout le cas.

Mme la Maire indique ne pas savoir si ce sujet était arrivé en deuxième position, mais qu'il concerne le quartier.

Mme Frédérique Dutreuil confirme qu'il n'a pas atteint les 1 500 votes, mais qu'il était arrivé en deuxième position.

Mme la Maire fait part de son agacement de devoir réagir à l'intervention de Mme Frédérique Dutreuil, compte tenu des réponses qui lui ont été opposées depuis plusieurs années.

M. Pierre Maurin indique qu'il n'est pas opposé au principe de ZTL, de quartier ou globale, si de vraies études d'impact sont menées, ce qui n'est pas le cas concernant le projet de ZTL dans les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements. Il ajoute que le potentiel dauphin de Mme Anne Hidalgo a annoncé une ZTL globale dans tout Paris, et estime que tout cela est très démagogique. Il indique qu'il soutiendra l'exécutif du 9^e arrondissement pour réaliser une ZTL de quartier, si une étude d'impact sérieuse est menée et si une majorité de citoyens souhaite que ce projet soit réalisé dans leur quartier. Il préconise toutefois de penser également de manière globale, en considérant tous les arrondissements. Il indique qu'en cas de présence de ZTL dans tous les arrondissements, il ne serait même plus possible pour les livreurs de circuler, ce qui serait inquiétant. Il rappelle que son groupe a publié une tribune où il s'est prononcé en faveur d'une ZTL, à partir du moment où plusieurs conditions sont réunies.

Mme la Maire indique qu'elle avait cosigné cette tribune avec le directeur général de l'association Respire, M. Olivier Blond, devenu ensuite délégué général à la région sur les questions de qualité de l'air.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'il s'agit d'un endroit dans le 9^e arrondissement où les taux de pollution sont anormalement élevés et où il est question de protéger les enfants et les personnes vulnérables.

M. Sébastien Dulermo annonce, compte tenu des éléments apportés, que l'exécutif du 9^e arrondissement n'est ni pour, ni contre, et s'abstiendra.

Mme la Maire répète que l'exécutif travaille sur ce sujet depuis plusieurs années, qu'un point hebdomadaire est fait à la section territoriale de voirie, et que l'administration centrale lui oppose une fin de non-recevoir.

Mme Frédérique Dutreuil répond que cela ne correspond pas à ses informations.

Mme la Maire répond que c'est la vérité. Elle confirme que l'exécutif du 9^e porte ce projet, ce qui explique qu'elle ne votera pas contre le vœu, en rappelant qu'il existe dans ce quartier un conservatoire, une école, une bibliothèque et des équipements sportifs.

M. Sébastien Dulermo ajoute que le diagnostic a déjà été réalisé puisque l'exécutif du 9^e avait demandé à la STV des comptages après réouverture de la voie, qui ont permis d'évaluer les reports de trafic pendant la fermeture de cette voie, en sachant que ces informations ont été partagées avec le collectif. Il affirme que l'exécutif continuera dans ce sens.

Mme la Maire indique que son équipe n'est pas dupe vis-à-vis du contexte, en rappelant qu'il reste quinze mois avant les élections municipales. Elle estime que le refus de ce projet sera un argument de campagne contre la Maire du 9^e arrondissement. Elle ajoute qu'elle a des relations extrêmement franches avec l'adjoint évoqué plus tôt, avec qui elle partage le cénacle d'Île-de-France Mobilités. Ils se parlent et essaient de faire avancer les dossiers, bien que d'autres personnes n'aient pas envie que cela marche.

Mme la Maire propose aux élus de s'abstenir, en répétant qu'ils continueront à travailler, puisque la situation n'est pas satisfaisante aujourd'hui. Elle met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 13 voix et 1 voix pour (Mme Frédérique Dutreuil) sur le vœu suivant :

Considérant les études et rapports de l'OMS qui listent les impacts de la pollution avant la naissance (naissance prématurée, petit poids de naissance, mortalité infantile, retard de croissance du fœtus) et lors de la petite enfance, entre 0 et 6 ans (infections aiguës des voies respiratoires, asthme chronique, croissance pulmonaire altérée) ;

Considérant les nombreuses études scientifiques qui démontrent les effets exacerbés pendant la période de développement physiologique des enfants (système immunitaire immature, croissance et maturation des organes respiratoires) au motif qu'ils inhalent de plus grandes quantités d'air (entre 2 et 3,2 fois plus que les adultes) proportionnellement à leurs tailles de par leur activité physique importante (5-9) ;

Considérant qu'il est démontré que la pollution altère le développement cognitif des enfants fréquentant des écoles exposées à de hauts niveaux de pollution par rapport à des enfants du même âge ;

Considérant que le trafic routier est l'une des sources de pollution les plus importantes, responsable de l'émission de 62 % des dioxydes d'azote et 18 % des particules fines, et que plusieurs études ont démontré les niveaux de pollution de l'air alarmants auxquels sont exposés les établissements scolaires, particulièrement aux horaires d'entrée et sortie scolaires, situation dénoncée par des associations environnementales ces dernières années (cartes des écoles polluées de Respire) ;

Considérant que les vagues de chaleur ont des effets sur la santé humaine et tout particulièrement sur celles des enfants de moins de 5 ans, des personnes de plus de 65 ans ainsi que celles atteintes de maladies chroniques, et provoquent en moyenne 400 décès par an à Paris ;

Considérant, selon les études présentées par les services de la voirie de la Mairie de Paris, que le secteur Montholon est davantage sujet à la chaleur urbaine, ce qui dans un « Paris à 50 degrés » est susceptible d'avoir des conséquences sanitaires désastreuses ;

Considérant la présence de nombreux établissements publics rue Marguerite de Rochechouart (une école maternelle, un conservatoire, un centre de loisirs Paris Anim' Liguéo, un gymnase, un terrain de tennis découvert, un jardin partagé, une piscine, une médiathèque) et une fréquentation hebdomadaire d'environ 11 000 personnes majoritairement jeunes ou très jeunes, soit plus de 15 % de la population du 9^e ou 50 % des jeunes ;

Considérant le classement alarmant du terrain de sport et de la cour d'école maternelle du 22 rue Marguerite de Rochechouart : « 39^e le plus pollué au dioxyde d'azote sur 123 établissements parisiens » et les mesures de « Airparif » qui indique que le « triangle Rochechouart/La Fayette/Bellefond » est très pollué ;

Considérant que les relevés de mesure de pollution aux particules, réalisés aux heures d'entrée et de sortie d'école au niveau du 22 rue Marguerite de Rochechouart par les parents d'élèves, ne sont conformes aux taux maximums des normes européennes et de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), que lorsque la circulation est très faible, qu'elles sont en moyenne le double de ces normes et présentent des pics réguliers et alarmants autour de 27 µg ;

Considérant le manque de signalisation et l'absence d'efficacité du plateau de ralentissement ou du marquage au sol, et les accélérations des véhicules à partir du plateau lorsque le feu situé au niveau du numéro 26 de la rue Marguerite de Rochechouart, est au vert ;

Considérant l'important report de circulation constaté le week-end depuis la fermeture à la circulation de la rue des Martyrs ;

Considérant les changements fondamentaux constatés lors des 9 mois de fermeture totale du tronçon du 18 au 26 de la rue Marguerite de Rochechouart pour travaux : baisse importante de la pollution, absence des problèmes de sécurité liés à la circulation, amélioration de la qualité de vie pour les riverains et de l'environnement pédagogique grâce à la baisse significative des nuisances sonores résultant du trafic routier ;

Considérant qu'une solution de déviation de la circulation routière a pu être mise en place pour la réalisation des travaux ;

Considérant la forte implication citoyenne dans le cadre du projet déposé par le Collectif dans le cadre d'Embellir votre quartier « Rochechouart verte : un tronçon Rue aux écoles dédié aux enfants, aux riverains et à la convivialité ! » arrivé en deuxième position des propositions avec plus de 200 votes et une centaine de commentaires de riverains ;

Considérant la détermination des habitantes et habitants suite à la déception de l'absence du projet dans les lauréats du programme Embellir votre quartier qui se sont remobilisés en lançant une pétition sur Change.org recueillant 414 signatures pour « Une Rue aux écoles pour la rue Marguerite de Rochechouart - Paris 9 » ;

Considérant la mobilisation citoyenne en mai 2024 à la Journée européenne des « Rues aux écoles » avec l'organisation temporaire d'une rue piétonne de 8h à 8h45 qui a reçu un accueil très favorable des familles et riverains et suscité un réel engouement pour un cet aménagement ;

Considérant qu'à l'occasion du rendez-vous du 27 novembre 2023, Mme la Maire a assuré au collectif de sa volonté d'apaiser le tronçon de la rue Marguerite de Rochechouart dans les axes directeurs présentés lors de la présentation des objectifs d'Embellir votre quartier en avril 2023, et annoncé « l'étude de l'apaisement devant l'école de la rue Marguerite de Rochechouart, entre Lamartine et Maubeuge » ;

Considérant l'annonce du Premier adjoint lors de la présentation du programme « Embellir votre quartier » « de créer un îlot de fraîcheur, casser les axes de transit et d'imaginer une coulée verte qui partirait de la rue Marguerite de Rochechouart et finirait rue Rochambeau » ;

Sur proposition de Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu que :

- **la Maire du 9^e travaille avec la Section territoriale de voirie (STV) à l'élaboration d'un projet viable visant à la création d'une zone de circulation limitée aux transports en commun et aux vélos, avec aménagements qualitatifs et éléments signalétiques, dans le tronçon de la rue de Marguerite de Rochechouart entre Lamartine et Maubeuge, réglementée par le statut d'aire piétonne sur le modèle de projets similaires dans Paris, tel que celui du bas de la rue d'Oberkampf ou celui de la rue de Clichy ;**
- **la Maire du 9^e ordonne le renforcement de la signalisation et les marquages au sol aux abords de l'école située au 22 rue Marguerite de Rochechouart et jusqu'au niveau du feu situé au numéro 26.**

Mme la Maire indique que l'exécutif du 9^e arrondissement informera les élus si, par miracle, grâce à cette discussion retransmise sur les réseaux, il obtenait satisfaction.

VOEU DÉPOSÉ PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, ÉLUE DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SALARIALES ET À LA BONNE APPLICATION DU PRINCIPE D'ÉGACONDITIONNALITÉ.

Mme Camille Vizioz-Brami rappelle que depuis le 8 novembre, à 16 h 48, les femmes qui sont présentes dans la salle travaillent gratuitement, selon un rapport édité par Les Glorieuses, collectif sérieux qui étudie depuis une dizaine d'années les disparités entre hommes et femmes et qui vise à réduire les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Elle considère cette cause comme essentielle puisque de cette égalité dépend l'issue d'autres combats. Le rapport évoqué comporte sept mesures phares dont l'application de l'égaconditionnalité. Il est question d'aborder la question de l'égalité en amont des décisions économiques au sein des pouvoirs publics. Il s'agit concrètement de conditionner l'attribution des fonds publics ou des autorisations administratives au respect des règles paritaires ou d'actions pour l'égalité entre femmes et hommes. C'est un moyen essentiel pour faire de cette égalité un principe directeur de la vie en société.

Puisque chaque collectivité peut s'emparer de ce pouvoir, Mme Camille Vizioz-Brami demande s'il est envisageable d'appliquer ce principe paritaire dans le 9^e arrondissement, dès qu'un appel d'offres est proposé ou qu'un prestataire est choisi. Elle rappelle que la loi en question a été présentée par Mme Najat Vallaud-Belkacem et votée en 2014.

Mme la Maire la remercie et passe la parole à son adjointe pour lui répondre.

Mme Virginie Mergoïl remercie Mme Camille Vizioz-Brami pour sa question.

Elle informe que les stratégies de commande publique sont plutôt définies par la Ville de Paris. Pour les mairies d'arrondissement, les marchés ont un seuil de 40 000 euros, ce qui est peu. Depuis 2020, la Mairie du 9^e a été sollicitée une seule fois. Mme Virginie Mergoil affirme que l'exécutif fait attention. Puisque le marché arrive bientôt à échéance, il s'agira de porter leurs voix pour que ce projet puisse se réaliser. Mme Virginie Mergoil propose de s'adresser plutôt à la Mairie de Paris.

Mme la Maire ouvre la discussion.

M. Pierre Maurin indique que la loi de 2014 posait les bases en faveur de l'égalité professionnelle, mais qu'il n'existait aucun mécanisme de mesure. Il ajoute que c'est grâce à la loi Pénicaud qu'a été mis en place l'index de l'égalité professionnelle. M. Pierre Maurin estime que, si Mme Najat Vallaud-Belkacem avait tracé les grands principes, Mme Muriel Pénicaud a été beaucoup plus efficace, même s'il reconnaît ne pas être le plus macroniste des élus de l'arrondissement. Aujourd'hui, la plupart des entreprises de plus de 50 salariés doivent déclarer les écarts des informations relatives à la rémunération, la promotion et les impacts sur les congés maternité. Les entreprises ayant une note inférieure à 75 sur 100 sont de mauvaises élèves, et celles ayant une note égale ou supérieure à 75 sur 100 sont de bons élèves. M. Pierre Maurin constate qu'il n'existe pas aujourd'hui de principe d'égaconditionnalité appliqué. Il ajoute qu'il est nécessaire pour cela de modifier la loi de 2014, ce que comptait faire Mme Elisabeth Borne, comme elle l'a rappelé dans une interview le 8 mars 2023, lors de la Journée de la femme. Après une telle modification de la loi, les entreprises ayant une note inférieure à 75 ne seront plus invitées à faire des appels d'offres publics.

M. Pierre Maurin affirme être favorable à ce qui est proposé mais annonce qu'il s'abstiendra, puisque la loi n'a pas encore été modifiée. Il ajoute qu'il ne pense pas que la Mairie de Paris a mis en place ce principe d'égaconditionnalité.

Mme Frédérique Dutreuil indique que le schéma parisien de la commande publique prévoit ce critère pour les marchés supérieurs à 50 000 euros et d'une durée minimale de trois ans. Elle évoque l'existence d'un questionnaire auquel répondent les entreprises. Elle demande s'il faut étendre cela à tous les marchés publics, quel que soit le montant. Elle explique par ailleurs que la question de l'égaconditionnalité va au-delà de la parité professionnelle puisqu'il s'agit aussi de ne pas accorder un marché public à une entreprise qui aurait fait l'objet d'une condamnation pour ses actions envers les femmes. Le Haut conseil à l'égalité avait soulevé l'absence de contraintes et l'impossibilité de vérifier en amont les informations. Mme Frédérique Dutreuil ajoute que la Ville de Paris, dès 2021, a mis en place son schéma directeur de la commande publique et que cela est prévu. Elle reconnaît toutefois qu'il s'agit d'un questionnaire qu'il n'est pas possible de vérifier et qu'il s'agit d'un principe de bonne foi, et encourage à aller plus loin.

M. Pierre Maurin répond qu'il ne se limite pas à la parité. Il recommande de regarder l'index et les notes des entreprises plutôt que de s'appuyer sur des déclarations.

Mme Frédérique Dutreuil répond que cela a le mérite d'exister et ajoute que, si le législateur n'a pas fait son travail, cela n'est pas de la responsabilité des élus locaux.

M. Alexis Govciyan remercie Mme Camille Vizioz-Brami d'avoir porté ce débat au Conseil du 9^e arrondissement, considérant qu'il s'agit d'une préoccupation majeure. Il ajoute que les inégalités, salariales et autres, entre les femmes et les hommes, font partie des préoccupations de Mme la Maire et de l'exécutif du 9^e arrondissement. Puisque cela concerne la Maire de Paris, il propose de lui adresser un vœu au nom du 9^e arrondissement et de lui poser la question des inégalités salariales, des différents marchés publics et de la situation actuelle.

Mme la Maire le remercie et annonce que, pour le prochain marché public, ils se rapprocheront de la Direction des finances et des achats pour obtenir le bon modèle et pour passer ce marché dans des conditions satisfaisantes, en sachant qu'ils sont tous engagés sur ce sujet.

Mme Camille Vizioz-Brami remercie M. Alexis Govciyan pour sa proposition. Elle estime qu'il est important que ce vœu soit voté au Conseil du 9^e arrondissement et qu'il puisse être porté au Conseil de Paris, en l'amendant, puisqu'il est temps d'avoir une politique volontaire sur ce sujet. La Maire de Paris a toujours été au rendez-vous de ce type d'initiative.

M. Alexis Govciyan indique qu'il adorait qu'un vœu soit voté et porté au Conseil de Paris mais note qu'il s'adresse à la Maire du 9^e arrondissement qui n'est pas compétente en la matière. Il propose à Mme Camille Vizioz-Brami de modifier son vœu en l'adressant à la Maire de Paris, que l'exécutif du 9^e arrondissement pourra alors voter favorablement, sans quoi il l'invite à le retirer et à travailler ensemble de manière constructive pour présenter un vœu ayant des chances d'aboutir au Conseil de Paris.

Mme Camille Vizioz-Brami indique qu'elle est d'accord pour travailler un vœu en commun.

Le vœu est retiré de l'ordre du jour.

QUESTION Q.09.2024.045 - QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET M. ARNAUD NGATCHA, POUR LE GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIVE À L'OCCUPATION D'UN LOCAL DE LA POSTE, SITUÉE RUE RODIER.

Mme Camille Vizioz-Brami invite les habitants à se rendre jusqu'au 8 décembre dans un local rue Rodier, où se trouvait la Poste, qui héberge Réseau LUX, un collectif d'artistes, principalement photographes, qui fédère des foires et un festival de photographie en France. Ce collectif quittera ce lieu le 9 décembre. Mme Camille Vizioz-Brami demande à Mme la Maire ce que deviendra ce local.

Mme la Maire précise qu'elle aurait aimé que Réseau LUX y reste, tout comme Mme Camille Vizioz-Brami, et indique que cela fait semble-t-il suite à la décision des propriétaires.

Mme la Maire explique qu'une aide a été fournie par le ministère de la Culture pour organiser cette exposition sur 1 500 m², ce qui est énorme et engendre des frais de fonctionnement, en sachant que Mme Hislen voulait s'intégrer dans le mois de la photo.

Mme la Maire passe la parole à Mme Maud Lelièvre pour répondre.

Mme Maud Lelièvre indique que le bâtiment situé 33 rue Rodier est un immeuble mixte comprenant des bureaux et des logements, qui accueille depuis octobre 2022 un centre d'hébergement d'urgence et deux lieux de mise à l'abri qui sont gérés par l'association Coallia. Une centaine de personnes, enfants et femmes, ont trouvé refuge grâce à cet accueil temporaire. Un projet de restructuration de cet immeuble a été présenté par la Poste en octobre 2022, incluant des logements dont un tiers de logements sociaux, des bureaux, un espace de coworking et une zone de logistique urbaine. Selon le calendrier, il est prévu un concours de maîtrise d'œuvre d'ici fin 2024, un dépôt de permis en 2025, des travaux en 2026 et une livraison en 2029, dans le respect des temps légaux. Une consultation et un travail avec les riverains sont prévus au printemps 2025 pour assurer leur implication dans le projet, notamment sur la partie concernant les habitants du quartier.

Mme Maud Lelièvre informe qu'il s'agit d'une période transitoire et évoque le projet dans l'espace vacant d'un centre de mise à l'abri. C'est dans ce sens que Mme la Maire a sollicité la Secrétaire générale de la Mairie de Paris. Le projet est en bonne voie, en sachant que deux visites ont été organisées pour planifier cette initiative, et qu'un projet de contrat a été demandé à la Poste pour accélérer cette ouverture. Cette transformation de bâtiment pose une difficulté : puisqu'il s'agissait d'un établissement recevant des travailleurs, il convient de rendre les locaux légalement adaptés au sommeil, pour l'hébergement, ce qui nécessite une autorisation spécifique de la préfecture de Paris. La Mairie du 9^e arrondissement est en train de travailler avec la Ville pour que cela puisse se faire au plus vite. Cela s'inscrit dans l'effort global mis en œuvre dans le 9^e arrondissement pour assurer de l'accueil temporaire et d'urgence, en sachant qu'environ 1 000 places ont été créées depuis la crise du Covid en 2020.

Mme la Maire la remercie et assure qu'ils informeront les élus de l'évolution du projet. Elle confirme qu'ils sont moteur et qu'il s'agit, dans la mesure de possible, d'éviter de préempter les gymnases pendant un certain temps, pour que les activités sportives puissent se dérouler dans les meilleures conditions. Elle précise que, face à l'hébergement d'urgence, ce sont parfois des équipements sportifs qui sont mobilisés, ne permettant plus aux habitants et surtout aux élèves de pratiquer leur sport. Elle confie avoir bon espoir que ce projet aboutisse et soit d'utilité publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Camille Vizios-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

Depuis le 6 novembre et jusqu'au 8 décembre 2024, l'ancienne Poste, qui est située à l'angle des rues Rodier et Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne accueille le RESEAU LUX #1 qui fédère les foires et festivals de photographie en France. Tout le mois de novembre, gratuitement, les habitants du 9^e ont pu découvrir 51 photographes en exposition ou en projection, dans un ancien tri postal. Après le 9 décembre, quelle habilitation est prévue pour ce local ?

VOËU V.09.2024.057 - VOEU AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E, PRÉSENTÉ PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIF AU RETRAIT DU PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA RÉHABILITATION D'UN ENSEMBLE DE BÂTIMENTS SITUÉ AU 6 ET 6B RUE LAFERRIÈRE.

Mme Frédérique Dutreuil rappelle qu'une habitante était venue à une réunion de pré-conseil pour parler de ce projet et que des réunions ont eu lieu avec le promoteur. Ce projet et le comportement du promoteur, qui laisse en déshérence les parties communes des appartements en espérant que les locataires prendront la décision de partir, ont suscité des mécontentements.

Mme Frédérique Dutreuil souligne en particulier l'aménagement d'un parking souterrain en bureaux et en espaces de conférence pouvant accueillir 200 personnes. Elle rappelle les dégâts causés par les inondations à Valence où les parkings souterrains de la ville ont été submergés, et la survenue de phénomènes liés au dérèglement climatique. Il existe un risque d'inondation majeure à Paris par crue de la Seine et par ruissellement. Compte tenu de la bétonisation, les biens et surtout les êtres humains situés dans les parkings souterrains sont exposés aux risques. Si un dispositif a été prévu pour les personnes à mobilité réduite en cas d'incendie, rien n'a été prévu en cas d'inondation pour les évacuer, en sachant que les inondations s'accompagnent souvent de coupures de courant.

Mme Frédérique Dutreuil demande à la Maire de Paris, qui dispose d'un délai de trois mois à partir de l'accord du permis pour étudier si cet angle a été soulevé au regard du dérèglement climatique, s'il n'est pas irresponsable d'accorder pour cette partie du projet un tel permis de construire.

Mme la Maire la remercie et passe la parole à Mme Maud Lelièvre pour lui répondre.

Mme Maud Lelièvre confirme que le sujet inondation est important et qu'il a fait l'objet de longs débats au moment de la présentation de différents plans au Conseil de Paris en novembre 2024. Elle rappelle que Mme la Maire, M. Alexis Govciyan et elle-même ont présenté un vœu sur l'urgence des populations évoquées et sur la prise en charge des animaux domestiques, en demandant que la Ville de Paris travaille notamment avec IFAW et d'autres organisations pour établir des plans d'urgence dans le contexte de risques climatiques globaux. Mme Maud Lelièvre regrette que ce vœu assez détaillé ait été rejeté, alors qu'ils attendaient une sensibilité après les inondations de Valence. Même si la région parisienne et en particulier Paris ont la chance de bénéficier de la capacité de rétention du lac du Der, il reste 1 % de risque, ce qui est toujours trop. Cette question de risque d'inondation est importante et méritera d'être examinée lors d'un prochain Conseil de Paris, pour la sauvegarde des populations.

Mme Maud Lelièvre communique quelques éléments relatifs au projet, notamment sur les études et les travaux menés dans ce cadre. Il s'agit d'un projet de transformation. La société a déposé une demande de permis de construire en mars 2024. Mme la Maire a reçu les porteurs du projet à la mairie le 16 janvier 2024. Le projet a ensuite été présenté en pré-conseil et une réunion publique d'information a été organisée en présence des maîtres d'ouvrage, des architectes et des riverains.

Sur la base des informations transmises et des rapports, la Mairie du 9^e arrondissement a émis en août 2024 un avis favorable et trois remarques : réduire l'impact du chantier pour éviter les impacts sur les riverains, mais aussi les déchets de chantier et leurs nuisances ; intégrer une étude d'ensoleillement, qui n'était pas prévue dans le dossier d'origine ; renforcer la végétalisation de la cour, ce qui montre que l'espace vert sera bien conservé. Le permis a été validé par la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris qui consulte un certain nombre de services compétents tels que les Bâtiments de France et la préfecture de Paris pour les questions de risque, la commission du Vieux Paris pour les questions d'esthétique, ainsi que l'Ademe, la Direction des espaces verts et la Direction du climat.

Les risques extrêmes ne sont pas suffisamment pris en compte, comme pour l'ensemble des constructions à Paris, mais les risques ont été bien pris en compte.

Mme la Maire précise que l'exécutif du 9^e arrondissement a émis un certain nombre de réserves qui n'ont pas été retenues par la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris concernant ce projet.

Mme Maud Lelièvre propose donc de retirer ce vœu.

Mme Frédérique Dutreuil informe qu'elle a examiné les documents qui ne contiennent rien concernant les inondations, en sachant que ce parking est régulièrement inondé. Le 9^e arrondissement se situe dans une zone à risque d'inondation élevé, à proximité de la zone rouge établie pour le risque de crue similaire à celle de 1910, et dans une zone à risque d'incendie. Il existe aussi un risque d'inondation par remontée de la nappe.

Mme Frédérique Dutreuil ajoute qu'il n'est pas possible d'affirmer que le risque est de 1 %. Elle ajoute que la submersion de parkings ne relève pas de la fiction. Il existe un risque et souligne qu'il s'agit d'un parking souterrain. Elle trouve scandaleux que les élus ne prennent pas leurs responsabilités en laissant se faire ce type de projet.

Mme la Maire annonce que l'exécutif du 9^e arrondissement transmettra ce message à la mairie centrale.

Mme Maud Lelièvre explique, par rapport au document de référence, que la même crue de 1910 est impossible, sauf à faire sauter le lac du Der, sans quoi Paris serait inondé toutes les trois semaines en hiver, compte tenu du changement des terres agricoles. Elle ajoute que le risque de 1 % est important. Elle évoque les discussions qui ont eu lieu en huitième commission, leur demande d'un bilan d'évaluation et des risques, leurs amendements déposés avant le plan résilience, et leurs propositions dans le cadre du débat budgétaire de l'an passé pour financer les études de risques, en sachant que tout cela a été rejeté. S'il est nécessaire d'avoir davantage d'études de risques, il faut aussi pouvoir les financer. Un système plus large devrait appliquer et mettre en œuvre le plan résilience. Or l'exécutif du 9^e arrondissement n'a pas accès à ces données et le financement en matière d'ETP est insuffisant. En supposant un certain nombre d'aménagements à réaliser, Mme Maud Lelièvre explique qu'il convient de s'en référer aux commissions existantes et aux études d'impact qui font référence à ce risque de 1 %.

Mme Frédérique Dutreuil répond que Mme Maud Lelièvre parle d'inondation par crue, mais pas d'inondation par ruissellement pour laquelle il n'existe pas d'études d'impact.

Mme Maud Lelièvre répond que cela correspond à leur demande faite dans le cadre du rapport sur la résilience et souhaite que la mairie centrale accepte de les financer et de les transmettre à la Mairie du 9^e.

Mme Frédérique Dutreuil indique qu'elle ne souhaite pas retirer son vœu.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient avec 10 voix, 3 voix pour (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et Mme Frédérique Dutreuil) et 1 abstention (M. Pierre Maurin) sur le vœu suivant :

Considérant que l'article L.424-5 du Code de l'urbanisme prévoit une procédure de retrait de permis de construire dans un délai de trois mois après l'obtention de l'autorisation d'urbanisme ;

Considérant que la Mairie de Paris a, le 9 octobre 2024, accordé un permis de construire n° PC 75 109 24 V0015 pour un projet de réhabilitation d'un ensemble de bâtiments situé au 6 et 6B rue Laferrière dans le 9^e arrondissement de Paris ;

Considérant l'accélération sans précédent du dérèglement climatique et la multiplication des catastrophes dites naturelles ;

Considérant les pluies exceptionnelles intervenues dans la nuit du 28 au 29 octobre 2024 à Valence en Espagne, dépassant les 600 litres/m² en quelques heures, qui ont entraîné la mort de plus de deux cents personnes, affecté de vastes zones et submergé les parkings sous-terrain de la ville ;

Considérant que les inondations représentent un des principaux risques naturels auxquels est confronté Paris et que le dérèglement climatique rend plus que probable le dépassement, dans de plus grandes proportions, du record de cumul de pluie enregistré à Paris en une heure de 49 millimètres, le 9 juillet 2017 ;

Considérant qu'une crue supérieure à celle qu'a connue Paris en 1910, ne relève plus de la fiction au vu de l'ampleur du dérèglement climatique et de la violence des catastrophes ;

Considérant que le projet de réhabilitation avec changement de destination du 6 et 6B rue Laferrière prévoit la transformation de sous-sols du parking sous-terrain en espace de bureaux avec une salle de conférence d'une jauge de deux cents personnes, entraînant de surcroît la destruction partielle d'un jardin existant, faisant l'objet d'une

prescription localisée dans le PLU bioclimatique adopté en Conseil de Paris le 20 novembre 2024 ;

Considérant que les 6 et 6B rue Laferrière se situent dans une zone marquée par des sources souterraines et à une grande proximité des surfaces inondables recensées par la Ville de Paris dans l'hypothèse d'une crue du type de celle de 1910 ;

Considérant, selon le référentiel national de vulnérabilité aux inondations, que lors de la survenue d'inondations avec de fortes vitesses de courant ou des hauteurs d'eau importantes, les bâtiments, selon leur localisation, leur configuration ou leur fonction, peuvent contribuer à mettre en péril la sécurité des occupants et dans les établissements recevant du public rendre l'évacuation des personnes complexe en raison de difficultés de mobilité ;

Considérant que la situation et la configuration du parking sous-terrain le rend vulnérable aux inondations ;

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que le risque d'inondation n'est pas pris en compte et qu'aucun point d'évacuation des personnes, accessible et utilisable, n'est prévue en cas de fortes et rapides inondations des sous-sols du parking, transformés en espace de bureaux, particulièrement pour les personnes à mobilité réduite ;

Sur proposition de Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu que :

- la Maire de Paris procède au retrait du permis de construire.

Mme la Maire constate avec étonnement que la mairie centrale refuse les réserves de la Mairie du 9^e et valide le projet, mais que Mme Camille Vizioz-Brami vote pour ce vœu.

DÉLIBÉRATION 09.2024.121 (2024.DJS.132) - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR L'ANNÉE 2025.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil informe que la Mairie du 9^e arrondissement a tenu trois commissions le 22 mars, le 21 juin et le 23 octobre 2024. Elle remercie ses collègues, M. Nicolas Cour et Mme Frédérique Dutreuil, qui participent à ces commissions, ainsi que la sous-direction de la jeunesse, le PIJ La Fayette et les centres Paris Anim'. Quinze aides ont été attribuées, pour un montant total de 3 000 euros. Il reste quatorze aides, ce qui explique la possible tenue d'une commission en décembre. Pour l'année 2025, le 9^e arrondissement disposera d'une enveloppe légèrement réduite, à hauteur de vingt-huit aides, pour un total de 5 600 euros.

Concernant le second volet, il s'agit de vacances collectives et encadrées. Mais le dispositif n'existe pas dans le 9^e arrondissement puisqu'il est destiné aux quartiers classés comme politique de la ville.

Mme Virginie Mergoil invite les élus à voter favorablement.

Mme la Maire informe qu'il sera nécessaire un jour ou l'autre de réformer ce dispositif qui ne répond pas suffisamment à la jeunesse d'aujourd'hui. Elle propose de passer à la discussion.

Mme Frédérique Dutreuil souligne l'existence de projets intéressants d'un point de vue culturel ou écologique. Si le dispositif a le mérite d'exister, il peut être amélioré.

M. Nicolas Cour précise qu'ils n'arrivent pas, malgré leur demande, à avoir connaissance du nombre exact de chèques qui ne sont jamais retirés. Des aides sont affectées mais ne sont pas retirées par les jeunes dont les projets ont pourtant été validés. Le dispositif pourrait être réformé, surtout dans la mesure où il n'est pas pleinement opérant, en sachant que les chèques ne peuvent être retirés qu'à un endroit dans le 13^e arrondissement, à des horaires extrêmement limités.

Mme la Maire le remercie pour cette précision qui montre que le dispositif ne répond plus aux attentes de la jeunesse. Elle met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DJS.132.

DÉLIBÉRATION 09.2024.122 (2024.DJS.133) - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF QUARTIERS LIBRES POUR L'ANNÉE 2025.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoïl informe qu'en 2024, le Conseil de Paris a voté la territorialisation du dispositif quartiers libres, marquant ainsi une évolution importante. C'est la première année où ce dispositif est piloté au niveau des arrondissements. Dans ce cadre, la Mairie du 9^e arrondissement a lancé un appel à projets le 10 octobre 2024, invitant les jeunes entre 16 et 30 ans de l'arrondissement à soumettre leurs idées pour créer une association ou développer un projet citoyen, en sachant que l'association devait avoir un an d'existence au minimum ou être en cours de création. La date limite pour candidater a été fixée au 15 novembre 2024. Malgré une large communication, une seule candidature a été reçue. Ce projet sera examiné le 13 décembre 2024 par un jury composé de M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Frédérique Dutreuil, Mme Amélie Tallevast, directrice du développement de la vie associative et citoyenne au sein de la Mairie, ainsi que des représentants de la sous-direction de la jeunesse, du PIJ La Fayette et des centres Paris Anim'. L'enveloppe de la Ville pour le 9^e arrondissement permet à la Mairie de distribuer jusqu'à sept aides de 500 euros.

Mme Virginie Mergoïl invite les élus à en parler autour d'eux pour que les dossiers soient plus nombreux en 2025.

Mme Virginie Mergoïl invite les élus à voter favorablement.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention et met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2024.DJS.133.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire annonce que la prochaine séance du Conseil du 9^e arrondissement se tiendra le 27 janvier 2025. Elle remercie les élus, ainsi que le public pour sa présence.

La Maire du 9^e arrondissement

Le Conseiller du 9^e arrondissement

Delphine BÜRKLI

Gilles FISZENSON